

Note de service

DESTINATAIRES :

DATE :

OBJET : **Mesures de prévention pour le transport des spécimens biologiques pour la clientèle COVID-19 sous investigation ou cas probable ou confirmé hospitalisé (Note-G-20-04)**

En lien avec le document **COVID-19 : Mesures de prévention et contrôles des infections pour les milieux de soins aigus : recommandations intérimaires, version 5.0** publié le 20 mars 2020 par la direction des risques biologiques et de la santé au travail du Laboratoire de Santé publique du Québec, la direction OPTILAB souhaite faire un rappel sur la procédure à utiliser pour le transport des spécimens biologiques pour la clientèle COVID-19 sous investigation ou cas probable ou confirmé hospitalisé.

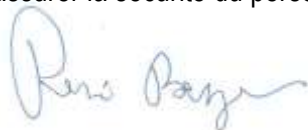
Les mesures générales de transports des spécimens doivent être respectées. À cela s'ajoute pour la clientèle décrite en objet :

- 1) Identifier les échantillons.
- 2) Décontaminer l'extérieur des tubes de prélèvements avec le désinfectant habituellement utilisé.
- 3) Placer les tubes dans un sac pour spécimen biorisque.
- 4) Dans le cas d'une requête papier, placer la requête dans la pochette externe du sac et inscrire sur le sac en feutre noir la mention **COVID-19 suspecté ou confirmé**, selon le cas.
- 5) Transporter les tubes directement au laboratoire, en personne. **Ne pas utiliser le système pneumatique ni le monte-charge** pour le transport.

Pour le personnel de laboratoires ;

- Appliquer les pratiques de manipulation sécuritaires.
- S'assurer d'avoir reçu la formation pour la gestion des déversements et des procédures de décontamination.
- Pour les envois inter-laboratoires, respecter les pratiques de biosécurité appropriées pour les envois de catégorie B. Ajouter la mention **COVID-19 suspecté ou confirmé** sur la requête ou sur le sac biorisque.

Le respect adéquat de ces procédures s'inscrit dans un processus de gestion de risque visant à assurer la sécurité du personnel et des usagers.



René Bergeron
Direction OPTILAB